

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE . . . 1 an . . . 3 fr. 50

ETRANGER 5 —

Avec "Ar Vro" Supplément

périodique

GAULE . . . 1 an . . . 5 fr.

ETRANGER 7 —

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

La ligne mesurée au lignomètre :

Ann. et Récl. 1^{re} p. 01, 20

3^e 0 25

Chronique Locale 0 50

En Echos 0 75

ON TRAITA A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Annonces légales et judiciaires

Le Préfet du Finistère, chevalier de la Légion d'Honneur. Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852; vu les circulaires de M. le ministre de l'Intérieur des 27 octobre 1880 et 9 avril 1900.

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le tarif d'impression des annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes des procédures ou des contrats, ainsi que pour les ventes judiciaires d'immeubles dont la mise à prix est inférieure à 2000 fr. insérées dans les journaux du département du Finistère, est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1910, savoir : par ligne de 38 lettres, caractères petit romain, 20 centimes pour tous les départements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la détermination à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

Art. 2. — Devront être insérées gratuitement dans les journaux du département, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité des contrats et procédures dans les affaires suivies par application de la loi sur l'assistance judiciaire.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Garde des Sceaux, à M. le Procureur Général, à MM. les Procureurs de la République et aux divers journaux publiés dans le département du Finistère. Ces journaux devront le reproduire en tête du premier numéro qui paraîtra après notification.

Quimper, le 8 décembre 1909,

Le préfet : J. GIRAUD.

Pour ampliation,

Le secrétaire général : HAMMOND.

Ar vugale mac'hagnet

Unan euz ar gwella lezennou graet en hon amzer gant hor c'hannaded, eo an hini a ro eun tammik skor d'an dud koz ha paour na hel-lont mui gonid o bara.

Goulskoude al lezen-ze, evel kalz a re all, a zo ennih eun toull braz hag a zo poent her stanka, ar c'henta r gwella.

E gwirionez, pa zellomp en-dro d'eomp ne ket hebken tud koz a welomp o kaout ezom deuz skor ar c'houarnamant, mes bugaligo deut war an douar gant klenvejou n'euz den goest d'o farea. Unan en deuz eur c'hlenved eskern, eun all a zo dall, hen-ma zo daoubleget ha kroum gant paourentez ar gwad (rachitisme), houma a zo bouzare ha mudez o tout war an douar.

Koulz en kear evel war ar meaz, e kavomp ar vugaligo-ze, ha braz eo o niver.

Ma z'eo trist buez ar vugaligo-ze, pa c'hanont deuz kerent pinvidik, pegement eo doaniosoc'h c'hoaz

o stad pa c'hanont deuz kerent paour na c'hellont roi d'ezo netra evid o c'hrenvaat, evid o laouennaat Gwir eo ez euz klanvidier savet evid digemer an dud-ze, mes nag a vammou a zo hag a ranne o c'hallon, ma rankent roi o c'houarnadurik d'ar medisin ! Gwelloc'h e kaver peurliesia del'her ar bugel klanver gear, hag ober d'ezan gwella ma c'heller, eget er c'has d'ar c'hlanvidi, da vervel marteze dindan nebeud amzer.

Ar paour koulz hag ar pinvidik a gar e grouadurik, daoust ma z'eo mac'hagnet, daoust ma oar ne vezo biken goest da c'honid e vara. Dre-ze e talc'h mat d'he vugel, ha pa wel ez euz eun tammik esperans da wellaet e stad, ne vez ket nec'het evid galver ar medisin ken aliez ma ve red.

D'ar re-ze eo e tle ar c'houarnamant rei heb damanti, hag eno dreist-oll, ar medisin a dle diskouez e wiziege, rak eno ez euz eur goull braz da barea, eur paour da zavetei.

Goulskoude al lezen great gant hor c'hannaded ar 14 a viz gouere 1905, na gomz ket euz ar vugaligo-ze, hag araok ma vezint 16 vloaz n'o deuz netra da gaout digant ar Frans.

Kement den en deuz eun tammik konstians e eun en e greiz, kement den en deuz eun tammik karantez evid e nesa, a wel awalc'h ez euz aman eun toull braz e lezen, eun toull hag a c'houlle beza soubvet ar c'henta r gwella, evel a lavaren bremaik.

Ar c'houarnamant eta, evid ober e zever penn-da-benn, a dlee asten madelez al lezen war ar bugaligo ganet diskiant pe c'hoaz mac'hagnet a gorf evel ma z'eo ar re n'int ket hag a zo anavezet evel nompaz gallout morse en em zervichout euz o izili. Nag a bed bugel paour a zo er Frans ganet dall ! Nag a zo hag a zo seizet o izili ! Nag a zo hag a vezo bepred sod, diskiant ! Ila ped all a zo c'hoaz hag a zo skoet gant klenvejou n'euz pareans obed evito ! An holl vugale-ze a zo kondaonet da veza en eun doare trist, war an douar. Gwir eo ez euz lod anezo pinvidik, da vianna o zud a c'hello lakat etre o daouarn peadra evit beva. Mes na ped all a zo peorien, na c'hellint gwech ebed na gonid na mond da glask o boued ! D'ar re-ze dreist oll eo e rank ar c'houarnamant roi peadra evid nompaz mervel gant an naouen. Hor c'hannaded o deuz aman eun dever da ober, ha voti a rankent heb dale hag heb klask digareziou, eul lezen hag a rofe o bara pemdeziek d'ar vugale anavezet taget gant eur c'hlenved heb pareans.

Gwechall, e broiou a zo, ar vuga-

le mac'hagnet a vije taolet didruez diwar eur roc'h uhel er mor. Er broiou-ze e felle gan dud kaout bugale iac'h a gorf hag a spered (mens sana in corpore sano) evel a lavarer e latin.

Er Frans n'ema ket an traou er giz-ze, ha kement den a deu war an douar, a zigas gant an droet d'ar vuez. Mes lavarit d'in petra c'hell da ober evid gonid e vara eur bugel dall, petra raio unan seizet e izili ? D'an oad a 16 vloaz evid gwir ar c'houarnamant a raio d'ezan 10, 12 pe 20 lur ar miz, laketa vezo e renk an dud ezomek ha din a druez. Mes da c'hortoz e 16 vloz, ma n'e c'hell ket e dud rei d'ezan bara, ez eo kondaonet da veza e karg d'an dud vad, pe da vervel gant an ezom.

Poent eo eta d'hor c'hannaded ober o oll fosubl evit farda eul lezen hag a rolo bara d'ar vugaligo paour ha mac'hagnet. Ma ve red zoken, e vije aez d'ezo tenna diwar roll an dud ezomek, eun nebeud mat a dud divergont hag o deuz awalc'h a leve evit beva, hag a ia bep miz da grabanata aluzen ar beorien gwirion. E leac'h ar seurt traou divergont-ze, e c'hellfent lakat ar vugaligo a gomzan diout. Neuze ar c'houarnamant a rafe gwelloc'h labour, muioc'h a enor a rafe d'ar vro, eget ma ra hirio o farda a-zevri lezennou a eneb d'al librente, a eneb da galz a dud hag a dorre o naouen dre o aluzennou d'an dud mac'hagnet e peb giz.

Evelkent e rankomp bugarekaat ar vro deuz ar vad-graet dija e kenver ar bobl dister, en eur esperout digant hi asten e madelez war ar vugaligo paour ha mac'hagnet a c'houlle outli peadra da veza en eur c'houzav aliez poaniou kriz, ha seulvui krizoc'h, ma z'int peurbadus.

LOEIZ AR FLOC'H (STOURMER)

L'ARMÉE DE MILICE

M. Blatchford vient de publier dans le Daily Mail de Londres une intéressante étude sur le péril germanique. M. Blatchford, qui est socialiste, ne cache pas ses appréhensions devant l'expansion constante de l'Allemagne. « Le but de la Germanie, dit-il, est d'acquiescer la suprématie dans le monde entier. »

Le pays qui constitue pour elle le plus grand obstacle à cette expansion est la Grande-Bretagne, c'est donc la Grande-Bretagne qu'il faut détruire par la force. La politique de l'empire allemand, si disciplinée autour de son chef, est une politique de combat. L'Allemagne doit s'agrandir, car l'énorme

surcroît de sa population l'obligera malgré elle à étendre ses frontières.

C'est l'ouest que les Germains envahiront. Le secret désir des Pangermanistes est d'englober dans un seul empire, uni par de vieux liens de race, et dont les provinces jouiront de leur autonomie sous l'hégémonie de la couronne de Prusse, tous les descendants des Austriens, des Gots, des Teutons, et des Francs Rhénans.

M. Blatchford reconnaît que ce rêve des pangermanistes est subordonné au sort d'une guerre heureuse de l'Allemagne contre la France, mais il ne se fait pas d'illusion à ce sujet. La France serait vaincue par l'Allemagne, et la France vaincue, déclare M. Blatchford, toute l'Europe et l'Angleterre elle-même sont à la disposition de l'Allemand, qui sans coup férir s'annexera le Danemark, la Hollande, la Belgique, et le nord de la France jusqu'à Cherbourg.

M. Blatchford se défend d'être un Chauvin (un Jingo) ou un pessimiste, mais il faut avouer que pour nous qui avons lu son argumentation, nous ne pouvons nous défendre de croire sa thèse possible, bien que hardie.

L'un des empêchements que M. Blatchford propose à ses compatriotes de soulever devant l'envahissement international du Germain, c'est de créer, non pas seulement des cuirassés, mais une solide armée de 200.000 hommes, que l'on pourrait, le cas échéant, jeter sur le continent pour appuyer l'armée française.

Dans l'état actuel, l'armée française aurait à soutenir seule la lutte, et M. Blatchford, tout en rendant hommage aux qualités de bravoure et de vaillance des Français, assure que leur armée n'est pas de taille.

Beaucoup de Français partagent cet avis. Durant la paix on ne se rend pas bien compte de ce que vaut une armée, mais il est incontestable que d'un côté la dépopulation, qui diminue nos unités de combat alors qu'en Outre-Rhin les cohortes se grossissent chaque jour d'éléments vigoureux ; que d'autre part les théories jacobinistes des jacobins et des riches ; la propagande utilitaire et antimilitariste des socialistes et des arrivistes de tout poil font fort bien l'affaire des Prussiens, et préparent à merveille le terrain à l'invasion étrangère. Or, au point de vue de l'intérêt supérieur de la Civilisation, et de la Liberté, la suprématie de la Germanie en Europe serait un recul : l'Allemand est un Barbare dont la tyrannie se ferait cruellement sentir.

C'est encore à nous, Bretons Armoricaux, à montrer à la France ce qui lui reste à faire pour conjurer le péril qui la menace, afin de n'avoir pas encore à la sauver peut-être une fois de plus. Et nous lui disons que si elle entend conserver son rôle d'avant-garde à la tête du progrès, elle doit commencer par réformer l'armée.

Actuellement, l'armée active française avec ses 500.000 hommes comprend sans exagération 300.000 individus qui n'ont aucune des qualités du soldat, ni même le désir de les acquiescer. Ces 300.000 hommes sont là par obligation, à contre-cœur, et lorsqu'en cas de guerre, les cadres augmenteront du double

par l'apport des réserves dont la plus grande partie seront des pacifistes et des mécontents, ne croit-on pas qu'un pareil troupeau est d'avance voué à céder devant les attaques des brutes bottées et disciplinées de la Germanie ?

Quant à nous, nous pensons que dans un pays de civilisation raffinée comme la France, où l'on discute tout, où la liberté de langage et de pensée est extrême, le service militaire obligatoire deviendra de plus en plus odieux et impopulaire.

Ce qu'il importe à la République de nous donner en première ligne, c'est une armée de Milice, une gendarmerie (gens d'Armes) solidement disciplinée et bien payée de 100.000 volontaires faisant le service de 10 ans. En plus de la Police et de la Milice permanente, chaque citoyen capable de porter les armes, ferait 6 mois de service militaire obligatoire à 21 ans et serait ensuite appelé tous les deux ans, jusqu'à 30 ans pour accomplir un mois de présence au corps.

Ce serait suffisant, puisque d'après tous les hommes compétents, ni manœuvres, ni tirs réduits ne peuvent donner même une idée de la vraie bataille.

C'est ce que disait l'autre jour, M. E. Milès dans la Dépêche de Brest.

« Plus l'homme est civilisé et plus il a le sentiment de la peur et l'instinct de conservation que le sauvage ne connaît pas. La peur irraisonnée que nous éprouvons devant les engins terribles qui entrent en jeu dans la guerre future, paralyserait la volonté chez les plus braves. Alors qu'advierait-il du modeste tirailleur isolé sur la ligne de combat ?

Croire que l'habileté récemment acquise au tir l'emportera sur l'habitude invétérée de craindre pour sa vie, c'est une erreur. »

Mais le sentiment du mépris du danger, le seul qui puisse assurer la victoire, peut exister chez une Milice disciplinée, chez une Police Nationale. On le voit bien chaque jour, dans les combats incessants, où il y va souvent de la vie, que nos Gendarmes livrent aux braconniers, aux assassins, aux malfaiteurs publics ; dans les échafaudages où nos Gardiens de la Paix font preuve de tant d'héroïsme et de culte du devoir.

C'est donc cette élite-là que le législateur doit s'appliquer à développer et à encourager, pour le plus grand bien de la défense nationale et de la paix intérieure.

Et je ne puis mieux conclure que par ces lignes du colonel suisse Wildbolz : « L'étranger croit obtenir la discipline uniquement par le service militaire prolongé et par la permanence des cadres. Mais l'esprit militaire ne peut-il se former que dans de telles conditions ? Ne peut-il et ne doit-il même pas trouver son appui, sa base la plus solide dans la mentalité du peuple tout entier ? Sur cette base, une instruction militaire de quelques mois, vigoureuse et intense, poussée très directement vers les buts à atteindre, peut faire naître l'esprit militaire et le développer sain, robuste et pur. »

F. JAFFRENOU.

Romant gazeten "AR BOBL" 11

Histor fentus hag estlamus

AR C'HABITEN BIMBAO

mestr al Laëron-Vor

GANT

Loeiz AR FLOC'H

Goulskoude va spered a ziroaz deuz an traou-ze, ha daou zevrez goude o oan pignet e lestr va c'habiten evit mont gant eur garg koat da Vourdel.

Gwelloc'h e vije bet d'id beza klasket raktal eul laër-mor benag, beza en em glev ganhan evit mont da laërez an Enezen-ze, eget beza pignet en eul lestr hag a dlio beza penseet war mor Bro-C'hall.

Gwir a livirit, Mestr, mez va c'habiten a ioa eun den euz ar re wella, prometet em oa d'ezhan mont ganhan, ha gouzout a rit, ger eun den honest a dalv eur skrid.

War gementez, deomp da zibri eun tam benag d'hor lein, ha goude e zaimp

An Advoulladur zo difennet.

adarre da ziviz war an affer grevuz-ze, mez grik ebed deuz an dra-ze epad leina, rak n'em euz keta c'hoant da ziskuilh netra evit c'hoaz d'ar vartolodet.

Pa oe debret ar pred, Bimbao ha paotr ar bezin a deuz adarre da ziviz etal ar stur, komz a reent goustadik, evel pa n'o dije ket a c'hoant da veza klevet gant ar vartolodet.

— Neuze e levezet d'in ez eo pinvidik-mor an Enezen-ze, hag e kav d'id ez euz moien da zont a-benn d'e laërez ha da dec'het kuit deuz eno gant an tenzorliou.

— Ia Mestr ! fiziaez em euz da zont a-benn euz va zaol, ha kredi ran e vezimp oll pinvidik abenn fin ar bla-ma, ma c'hasantit mont gant o lestr da laërez an tenzorliou.

— Me, anat eo d'id, ne c'houlennan ket gwelloc'h eget dont da veza pinvidik e ber-amzer.

Pemp bloaz a zo emañ o vleina ar Goulmik du-ma, du-hont, o klask eun taol kaër beza da ober, ha kaër em euz poania, va iac'h jom goull, ha gwelet a ran n'eo ket war wellaet e za an traou.

Dre-ze em euz sonj da ober va oll fosubl, evit dont a-benn deuz an taol-kaër a gomz d'in diouthan.

Fiziaez em euz en da c'halloud, ha ma no

lezomp ket hor buez du-ze er broiou estren, mar teuomp c'hoaz da Vreiz gant pinvidik-hag enor, me a ouezo diskouez d'id em euz eur galon aour.

Deuz azaleg hirio, va spered a vezo noz ha deiz o sonjal ez euz en eur vro benag du-ze pell pell, eun taol fortun da ober...

Pegait a gav d'id, a lakimp da vont euz a Vreiz d'an Enezen-ze ?

— Eur pennad mat, a zonjan, ha gwelloc'h e vezo d'eomp en em gemeret re abred eget re divezad, rak ne ouezomp ket petra espern d'eomp ar mor en Nevez-Amzer-man.

Gouzout a ran, eur wech ma vezimp digouezet en Danemarek e lakimp c'hoaz tost da eur miz evit digouezet o penn hor beach, rak pevar c'hant leo vor a c'hell beza, hervez em euz klevet ar re goz o konta.

Ac'hann d'am bro e lakimp eur miz all d'an nobouta, rak an amzer a c'hell dont da veza fall, pe an avel kontrol d'eomp.

Rakse ta kabiten, mar fell d'eoec'h beza pinvidik abenn fin ar bla-man, eo poent d'eoec'h troc'ha hont warzu va bro, ha deuz eno Warzu an Enezen.

— Ar pez a levezet a zo gwir, ha setu ni e fin miz meur, n'euz mui nemod tri miz hanter ac'hann d'ar bemzek a viz ar foñn.

Poent eo d'eomp hasta, mez d'eomp da zi-

bri hor c'hoan, kredi ran eo aozet gant Sikraouik va c'leginer mad.

Pa oe azezet ar baotred ouz taol, ar c'habiten a welaz buan e oa leval pennou ar martolodet, ne lavarent grik ebed, nag an eil nag egile anezho.

— Perak ez euz drouk ennoe'h ?

— Perak ne vomp-ni ket glac'haret a gav d'eoec'h, o welet eur marmouz koz egiz hennez ! ne ra ket eur vad war al lestr, n'eo mad nemet da zibri ha da eva, ha c'houi o peuz er c'homeret evit o tad pe da viana evit eun den hag a c'heller kaout ennan eur fiziaez heb muzul.

En deiz all e lavarec'h da l'istoulk n'oa nemed eun tostenner, mez gwelet a reomp breman ez eo red d'eoec'h kaout eur Galulik benag euz oc'h houll.

Gwelloc'h o vije bet d'ar beziner kor-ze beza chomet du-ze da tudal war e roc'h, eget beza deut aman da lakat an d'zunvaniez etre-z-omp-ni a reo kalz gwelloc'h, ha gant muioc'h a galon-vad hor labour neuze eget breman.

— La zur, em d'istoulk, gwelloc'h e vije bet d'eomp beza lozet anezhan du-ze da vrennika pe da rigadella, eget beza digaset anezhan aman da zibri an tammou gwella, ha da veza emoret evel eur boure'liz.

— Roit peoc'h, tammou lakepoted dival ! Ploù en deuz lavaret d'eoec'h ez eo deut aman paotr ar bezin evit l'viza digomeret evel eun den hag a c'heller kaout ennan ar brasa fiziaez ?...

Daoust ha leac'h oc'h, euz an d'en em glem, pe gwir e tebrit euz ar memez taol ganhan ?...

Ne fell ket d'in ec'h en em glemec'h deuz an affer vraz a zo etre paotr ar bezin ha me, divezetoc'h, abenn noboud amzer marteze, me a sklerijenno d'eoec'h o spered war gementez, mez ac'hann di, peoc'h ! rak me a bretan beza mestr da ober deuz peb hini ac'hanoec'h ar pez em bezo c'hoant.

War gementez ar baotred a gemeraz buan hent o gwele, ne jome war ar pont nemed Bidoch da sturia al lestr epad an noz.

Antronz vintin e oa adarre ar c'habiten hag e vignon o kuzalat o peon ar stur.

Al lestr a gerze buan, pouezet gant eun avel adrony hag an noz oa o koueza war an douar, pa zigouezaz ar Goulmik o porz Lannouen.

(Da heul)

Abonnez-vous à " Ar Bobl "

A tout nouvel abonné qui nous enverra 3 fr. 50 avant le 15 janvier, nous rembourserons la moitié de son abonnement en lui expédiant franco une jolie boîte de cartes de visite à son nom.

Rappelons que l'année 1910 verra deux sortes d'élections : législatives en mai ; cantonales en août.

C'est le moment de s'abonner à un journal hebdomadaire comme Ar Bobl qui ne négligera pas d'informer ses lecteurs de tout ce qui se passera de saillant dans les circonscriptions des cinq départements bretons.

ECHOS & NOUVELLES

Mgr Duparc et le Breton

Interviewé par le Nouvelliste de Bretagne, Mgr Duparc, évêque de Quimper, s'est déclaré partisan résolu de l'enseignement du breton « pour lui-même. »

A la question : existe-t-il des ouvrages d'enseignement de la langue bretonne, Mgr Duparc a répondu :

Il y a un ouvrage de vulgarisation très remarquable, qui serait un peu au-dessus de la portée des petits écoliers, mais qui conviendrait bien aux maîtres et aux maîtresses, et même aux Bretons qui veulent apprendre ou « rapprendre » le parler national. C'est le « Breton en quarante leçons », de M. Vallée, de Saint-Brieuc. Pour nos trois dialectes de Tréguier, Léon et Cornouailles, c'est un volume très pratique.

Pour le dialecte de Vannes, vous avez les œuvres si précises et si parfaitement professionnelles, de M. le chanoine Guillevic, et de M. l'abbé Le Goff.

Delagrangé se tue

Delagrangé s'est tué à l'aérodrome de Croix-d'Hins près Bordeaux. Il venait de faire trois tours de l'aérodrome en luttant contre un vent violent et se tenant à une faible hauteur. Dans un virage, l'aile gauche de son appareil toucha la terre et se brisa. Le malheureux aviateur fit une terrible chute, dans laquelle il fut enseveli sous les débris de son monoplane. Il se tua sur le coup. Il avait trois côtes brisées, la clavicule et la jambe gauche fracturées et une fracture de la base du crâne.

Ligue anticollectiviste

Un certain nombre de personnalités appartenant au monde de l'industrie, du commerce et des arts, viennent de prendre l'initiative de la création d'une ligue nationale anticollectiviste, dont le siège est 10, rue Saulnier. La nouvelle ligue se donne pour mission de combattre les théories collectivistes, 1° en instruisant ceux qui ignorent ce que c'est que le collectivisme ; 2° en obligeant les charlatans de ces théories antisociales à se démasquer.

Destruction d'une usine d'absinthe

Une usine d'absinthe, située dans la banlieue d'Avignon, à Montraver, vient d'être détruite par un violent incendie. Le feu a pris dans l'entrepôt où se trouvait un réservoir contenant 7.000 litres d'alcool. Ce réservoir ayant fait explosion, le sinistre a pris rapidement de grandes proportions. Des ruisseaux d'alcool enflammé menaçaient de gagner d'autres réservoirs qui, après de grands efforts, purent être heureusement préservés.

Un caporal de pompiers, tombé du haut de la toiture, dans un bassin, s'est noyé. Le malheureux était marié et père de trois enfants.

Est-ce une erreur judiciaire ?

Une active campagne est ouverte, en ce moment, en vue d'obtenir la réhabilitation de la mémoire du boucher Pa-colte, qui est décédé au bagne, après avoir été condamné à mort, par la cour d'assises de la Côte-d'Or, en décembre 1896.

Pacotte était accusé d'avoir assassiné à Ruffex-les-Echirey, toute une famille, Mme veuve Meot, sa fille, Anaïs, 18 ans ; son fils félicien, âgé de 12 ans et tenté d'assassiner un nommé Redon, domestique de Mme Meot.

Sur la dénonciation de l'unique témoignage de ce dernier, Pacotte fut arrêté, jugé et condamné, puis le Président, alors M. Félix Faure, commua la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le condamné ne cessa de protester de son innocence. Ses partisans firent observer que Redon, l'accusateur était un homme taré et ivrogne, que Pacotte n'avait pas besoin d'argent, que ce n'était pas un homme à hériter des victimes, bref qu'aucun mobile ne le pouvait pousser à accomplir le sombre forfait qui lui fut reproché. De plus, ils accusent formellement la magistrature dijonnaise de l'époque d'avoir agi avec légèreté.

La Caisse de réassurance mutuelle agricole

Le ministre de l'Agriculture a décidé de proposer au Parlement la création d'une caisse centrale de réassurance mutuelle agricole, qui serait gérée par la caisse des dépôts et consignations.

Cette caisse a pour objet de réassurer, dans les limites de ses ressources, une partie des risques des sociétés de réassurance mutuelle contre la mortalité du bétail.

Les opérations de cette caisse centrale pourront d'ailleurs être étendues aux autres risques agricoles, quand les ressources disponibles le permettront. Un fonds initial de dotation est à constituer au profit de la caisse centrale de réassurance mutuelle agricole par une subvention spéciale de 1.800.000 francs prélevée sur le produit de la taxe 15/100 sur les jeux dans les cercles et casinos.

Les dons et legs qui pourront être faits à la caisse centrale de réassurance mutuelle agricole seront versés au fonds de dotation.

Les ressources de la caisse centrale de réassurance mutuelle agricole se composeront :

- 1° Des intérêts de ce fonds de dotation ; 2° Des cotisations des caisses de réassurance affiliées ; 3° D'une subvention de 300.000 francs versée annuellement par l'Etat et prélevée sur les crédits inscrits au budget du ministère de l'Agriculture pour subventions aux sociétés mutuelles d'assurance et de réassurance agricoles.

Après prélèvement des frais de gestion, les fonds communs constitués à l'aide des ressources ci-dessus sont répartis entre les sociétés affiliées dans les conditions et les proportions fixées par un règlement d'administration publique.

Le timbre international

Le timbre international existe — on le sait — ou plutôt on devrait le savoir — depuis près d'un an, sous la forme du « coupon-réponse international », qui est mis en vente dans tous nos bureaux de poste au prix de 30 centimes.

C'est un rectangle de papier bleuté, où l'on voit un génie qui transmet une lettre de l'un à l'autre hémisphère ; et son aspect est celui d'un petit billet de banque.

Au recto, on lit : « Ce coupon peut être échangé contre un timbre-poste de la valeur de 25 centimes ou de l'équivalent de cette somme dans les pays qui ont adhéré à l'arrangement. Et cette formule se répète, au verso, en allemand, en anglais, en espagnol, en italien. »

Donc, le timbre international existe mais le public — qui a tant réclamé, et à juste titre — paraît ignorer son existence. On ne s'en sert point ou on s'en sert peu. Et de la statistique de fin d'année que dresse en ce moment l'Administration des postes, il résulte que ce « coupon-réponse » pourtant si commode, n'a fait l'objet d'échanges un peu importants qu'avec l'Allemagne.

Le temps en janvier

Voici les pronostics du Vieux-Major pour le mois de janvier :

- 1° au 7 : brumes, brouillards, couvert, refroidissement ; 8 au 16 : radoucissement anormal, pluies, averses de grêle et grêlons par régions ; 17 au 26 : période de froid sec, belles journées d'hiver ; 27 au 31 : dépression, bourrasques.

Mot de fin

Un misérable, dans la nuit de la St-Sylvestre, s'était arrêté devant la devanture d'un charcutier, et ses yeux qui criaient famine dévorait à travers les vitres les pâtés de foie gras, boudins, saucisses, victuailles de haute garniture qui étincelaient sous les ampoules électriques.

Soudain, un vieillard lui tape sur l'épaule. Il se retourne. C'est le Père Noël altardé qui s'en revient de tournée.

— Que veux-tu pour tes étrennes, mon ami ?

Le pauvre bougre reluqua une dernière fois les saucisses et les pâtés, puis d'un geste noble, il répondit :

— Monsieur, donnez-moi les palmes académiques !...

Rosettes & Palmes

A l'occasion des étrennes, le Père Noël a fait des milliers d'heureux en distribuant à profusion les décorations les plus variées.

Sont nommés officiers de l'Instruction Publique dans notre région :

- MM. Anger, à Pontivy ; Grall, conseiller municipal à Landivisau ; Louppe, maire de Quimerc'h ; Macrez, délégué cantonal à Pont-Scorff ; Marc, délégué cantonal à St-Pol-de-Léon ; Préauhat, conseiller municipal à Morlaix ; Savidan, adjoint au maire de Lannion.

Sont nommés officiers d'académie :

- MM. Baudet, conseiller municipal à Portrieux ; Bertho, notaire à Paimpol ; Berthou, agent-voyer à Landivisau ; Borély, conseiller municipal à Camaret ; Cadic, délégué cantonal à Querrion ; Cojean, conseiller municipal à Rostrenen ; Droniou, à Guingamp ; Dubois, juge à Châteaulin ; Gadonna, conseiller municipal à Pont-Croix ; Auguste Guéguen, adjoint au maire de Carhaix ; Guillou, receveur des postes à Quimperlé ; Ilirigoyen, publiciste à Quimperlé ; Jacob, négociant à Quimperlé ; Jaffréou, adjoint au maire de Riec ; Jaouen, maire de Mellac ; Kerbrion, secrétaire du maire de Plouigneau ; Lebaud, adjoint au maire de Pont-Croix ; Le Coq, conseiller municipal à Beuzec-Cong ; Le Gor, adjoint au maire de Quimerc'h ; Ledan, Lefebvre et Le Gac, à Morlaix ; Le Gloanec, agriculteur à Pont-Aven ; Le Roux, avoué à

Saint-Brieuc ; Le Toiser, instituteur retraité à Perros ; Martel, adjoint au maire de Tréguier ; Mazaud, procureur de la République à Quimper ; Morvan, secrétaire de mairie de Louargat ; Payard, à Guingamp ; Théodore Penn, adjoint au maire de Carhaix ; Roher, à Quimper ; Salain, receveur des douanes à Douarnenez ; Saladin, suppléant du juge de paix à Inguiniel ; Suignard, à Châteaulin ; Thiéry, percepteur à B-gard ; Traonouez, notaire à Crozon.

Listes électorales

En raison des élections législatives et cantonales qui auront lieu cette année, les électeurs auront le droit de vérifier tout spécialement et l'année leur inscription sur la liste électorale.

D'autre part les demandes d'inscription doivent être faites dès maintenant dans les mairies.

Les opérations ordinaires de l'établissement des listes se feront dans l'ordre suivant :

Préparation du tableau de vérification jusqu'au 10 janvier. Délai pour dresser ce tableau, quatre jours (14 janvier) ; publication de ce tableau, 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours, jusqu'au 4 février, à minuit.

Délai pour les décisions de la commission chargée du jugement des réclamations 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de cette commission, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, 27 février.

Délai pour la notification de ces décisions, 2 mars.

Délai d'appel en cassation, 12 mars. Clôture définitive de la liste, 31 mars.

Chronique Celtique

Mise au point nécessaire

Sans mettre en cause les premiers pionniers anonymes du Réveil Celtique il importe, au point de vue de la polémique qui s'est engagée dans quelques journaux, au sujet de l'Association Celtique de M. E. Fournier d'Albe et de Lord Castletown, de restituer aux Celtes Armoricains ce que l'histoire appellera un jour : la gloire d'avoir, les premiers, remis en branle les Cloches d'Ys, pour appeler au grand renouveau les peuples de la Frange Celtique.

M. E. Fournier d'Albe n'avait pas encore fait parler de lui et de Lord Castletown, quand le Temps, de Paris, dénonçait en première page, à propos d'une souscription sensationnelle ouverte dans La Libre Parole, les aspirations national-pan-celtistes de quelques Bretons d'avant-garde ; quant à notre distingué confrère gallo, François Bazin, morigé dans le Salut de St-Malo ceux qui commençaient à se réclamer de l'évidente nécessité d'un Celtisme intégral.

E. Fournier d'Albe tenait simplement à devenir l'impresario, le catalisteur, de ce qu'il a appelé lui-même le « splendide work » des pionniers Armoricains du Réveil Celtique.

Et même arrosée par les livres sterling du prestigieux Lord Castletown, la canaillisation de E. Fournier d'Albe n'a fait aboutir son Pan-Celtisme qu'à l'impuissance et aux divisions des actuelles polémiques au sujet d'une Association Celtique quelque peu fantôme.

Et la Bretagne dépossédée, au Congrès de 1899, à Cardiff, de son œuvre, de son magistère, continue seule à donner une direction doctrinale aux millions de partisans anonymes et secrets du Celtisme intégral, du Pan-Celtisme ; parce que la Bretagne, avant-garde continentale des peuples Celtes, ne peut ignorer, elle, les inévitables conséquences pour l'avenir de la Celte, du Frank et du Saxon, de l'évolution raciale de la Politique Internationale.

La Bretagne qui eut, à la droite du Lord-Maire de la cité de Belfast, les honneurs de la première réunion vraiment Pan-Celtique au Feis Ceoil de Belfast, en 1898, (1) pouvait seule et pourra encore faire entendre aux Gallois, aux Gaëls de Man et d'Écosse, aux Irlandais, le langage de l'Intérêt supérieur de la Racialité Celtique jusqu'au jour où sonnera l'heure du renouveau de la Mission de l'Irlande ?

Le Pan-Celtisme de E. Fournier d'Albe et de Lord Castletown ne pouvait que mettre en fuite les Gallois, les Gaëls de Man et d'Écosse et encore plus les Irlandais, que le tocsin lointain des Cloches d'Ys, sur la rive Armoricaine, avait réunis dans la communion d'un idéal racial, à Belfast et à Cardiff.

Lionel RADIGUET.

(1) Le délégué était M. Radiguet lui-même. N. D. L. R.

Concours d'animaux gras et reproducteurs

Voici les résultats du concours d'animaux de boucherie et d'animaux reproducteurs organisé par l'Association Sud-Finistère qui a eu lieu à Quimperlé.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Especes bovine, 1ère classe : jeunes bœufs de toutes races n'ayant pas plus de cinq ans en boucherie. 1° prix, M. François Yvi ; 2°, M. J. Blouzen, Saint-Yvi ; 3°, M. J. Tallec, Bannalec ; 4°, M. Pen-bianc, Bannalec. — 2° classe, race pure de cornouailles, bœufs marquant moins de six ans en boucherie. 1° prix, M. J. Blouzen, Saint-Yvi ; bœufs isolés : 1° prix, M. J. Blouzen, Bannalec ; 2°, M. R. Pernez, de Pionéis ; 3°, M. F. Peréz, Bannalec ; 4°, M. J. Tallec, Bannalec. — 3° catégorie, bande de quatre bœufs, 1° prix, M. J. Tallec, Bannalec ; 2°, M. J. Blouzen, de Saint-Yvi.

Especes porcine, 3° classe : pores et truies.

1° prix, M. J.-M. Celin, Bannalec ; 2°, M. Coroller, Quimperlé ; 3°, M. Targuy, Tré-voux ; 4°, M. Louis Péron, Moëlan ; 5°, M. Cadic, Tréméven.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1° classe. — Race pure de Cornouailles. — 1° catégorie. — Taureaux n'ayant en bouche aucune dent de remplacement. — 1° prix, M. Louis Feunteun, Ergué-Armol ; 2°, M. René Feunteun, Saint-Yvi ; 3°, M. René Pernez, Pionéis ; 4°, M. Jean Danion, Kerfeunteun ; 5°, M. Pernès père, Pionéis ; 6°, M. Ladan, Quimperlé ; 7°, M. Mèlo, Arzano ; mention honorable : René Pernès, de Pionéis. — 2° catégorie. Taureaux de plus de deux ans, n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1° prix, M. René Feunteun, Saint-Yvi ; 2°, M. René Pernez, Pionéis ; 3°, M. Hervé Feunteun, Ergué-Armol ; 4°, M. Le Coeur, Penhars. — 2° classe, race Durham et croisements divers. Taureaux âgés de moins de quatre ans. — 1° prix, M. Avar, Plomodern ; 2°, M. Guillaume Pérez, Bannalec ; 3°, M. Le Tallec, Quimperlé ; 4°, M. Miniou, Saint-Thuriel. — 3° classe. Race pure de Cornouailles. 1° catégorie. Femelles n'ayant en bouche aucune dent de remplacement : 1° prix, M. R. Pernez, Pionéis ; 2°, M. R. Feunteun, Saint-Yvi ; 3°, M. L. Feunteun, Ergué-Armol ; 4°, M. J. Danion, Kerfeunteun. — 2° catégorie. Femelles pleines ou à lait n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement : 1° prix, M. L. Feunteun, Ergué-Armol ; 2°, M. R. Feunteun, Saint-Yvi ; 3°, M. Le Coeur, Penhars ; 4°, M. J. Danion, Kerfeunteun ; mention honorable, M. J. Hérin, Baye. — 3° catégorie. Femelles pleines ou à lait, âgées de quatre ans et au-dessus : 1° prix, M. R. Feunteun ; 2°, M. R. Pernez ; 3°, M. J. Danion ; 4°, M. Y. Gargam, Mellac ; 5°, M. L. Feunteun, Ergué-Armol ; 6°, M. L. Marion, Baye ; mention honorable, M. Pernez père. — 4° classe. Races durham et races diverses. Femelles âgées de moins de 9 ans : 1° prix, M. François Pernez ; 2°, Mme veuve Lancien, Trévoix ; 3°, M. Ladan, Quimperlé. — 5° classe. Verrats de six à quinze mois : 1° prix, M. Jean Ladrain, Trévoix ; 2°, M. Mathieu Le Gac, Mellac ; 3°, M. Joseph Tallec, Bannalec. — Prix d'ensemble décernés aux exposants pour le plus bel ensemble d'animaux reproducteurs : 1° prix, M. René Feunteun ; 2°, M. René Pernez fils ; 3°, M. Louis Feunteun ; 4°, M. Jean Danion.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

1° prix, M. Maurice Harbrial, Quimperlé ; 2° et 3° M. Judic, de Quimperlé ; 4°, M. Morcrette, de Quimperlé.

CONCOURS ANNEXES

Bœufes. — 1° prix, M. Le Gall, Quimperlé ; 2°, M. Guyonnet, Clohars-Carnoët ; 3°, M. Péron, Quimperlé ; 4°, M. Péron, Mellac ; 5°, M. Durand, Quimperlé.

Labour-Douar

Ar ieot fall

Eun den desket war meur a labouriou a gont deomp kement-ma :

D'an levez amzer euz ar bloaz 1896 em boa lakeat da deuzi ar pezh a hanver e gallek sulfate de culture ; strinket em oa araoek c'hoaz ar sulfat-ze war echalotez, ha setu me ivez d'hen ober war ar vinien, mez goude beza lakeat ar sulfat war dro daou dre gant.

Heb dale em euz anavezet e oa gwelloc'h al louzou-ze eget kement louzou-all em oa kemeret araoek, rag laza reaz kazi raktal ar ieot fall en dro d'ar vinien. Oc'hpen, o veza ma oa ivez ana ha gont em nebeut lerc'h e-touez ar ieot fall da bers al louzou n'en doa great droug ebet, e sonjen eta em oa kavet eul louzou euz ar re wella evit kement tra en douar.

Bez em oa d'ar mare-ze eun hanter devez aral war gerc'h i ag a oa fall ken abalamour d'ar ieot fall a oa etouez ar c'herc'h.

Ia setu me da gemeret sulfate de culture. An dachenn a oa melen, rag treid ar c'herc'h a oa evel devt ha goulskoude ar greun a deue daziouann.

Da gonta me a lakeaz al louzou war dro daou dre gant, mez o veza ma oa re neruz ar ieot fall, al louzou n'oa ket kruny awalc'h. Neuze me a lakeaz en eul leac'h-all, war dro c'houec'h dre gant.

Daou zvez goude, kement leot fall a oue devez devez gant al louzou war dro c'houec'h dre gant, hag ar c'herc'h n'oa doa droug ebet, nemet beg o deil-lou, mez eun tammik hebken.

En devez war lerc'h eta me a lakeaz al louzou war dro c'houec'h dre gant er park holl hag heb dale ar ieot fall a oue devez holl, ar c'herc'h a zavas buan da c'houde hag em euz bet eun eost kerc'h euz ar re wella.

Mad, an den mad-ma, o welen em doa kavet eul louzou euz ar re wella e leac'h dalc'her evitan e-unan ar pezon doa kavet, a lez war eun d'ar skoliou labour-douar. Kerken skol Reims a gemeraz he louzou nevez, hag an dud desket a anavezaz e oa gwir ar pezh eun doa dizolet hon den mad pehini a lavar deomp e-unan penaoz en em gemeret evit laza ar ieot fall.

Da gonta — An heiz, ar c'herc'h hag ar gviniz e c'hall dont da vad gant al louzou-ze. Lakat a c'haller al louzou, memez pa vez uhel ar ieot, mez gwelloc'h ve hen lakat pa vez iaouank ar ieot, evit ma chomo an teil holl gant ar greun hebken.

D'an eil. — Al louzou a zo awalc'h war dro tri dre gant pa vez iaouank ar ieot mez war dro pevar dre gant avad pa vez uhelloc'h ar ieot.

Kalz a c'hazelennou divar benn al labour douar a lavar lakat al louzou

euz ar bemp da zek dre gant, mez me a gav d'in eo re grenv al louzou er c'hiz-ze.

D'an trede. — Evit daou zvez arat a zouar e z'ez awalc'h gant mil litrad.

Bez e z'ez strinkerezed hag a zouger war ar c'hein ; labourerien ar vinien a oar kalz labourat ganho, mez n'eo ket diez deskil kement-se, ha kement labourer a c'hall e nebeut amzer labourat gant ar strinkerezed.

Ar strinkerezed a strink al louzou eur mètr arok paz an den ha ganthi e c'haller louzaoua daou zervez arat en eun devez.

Al labourer a dle strinka al louzou evel pa ve o c'hada, da lavaret eo, mont ha dont euz an eil penn d'egile euz ar park en eur zellet mad evit al le-dander a gemer ar strinkerezed.

D'ar bevere. — Arabad strinka al louzou pa vez c'hoaz gliz war ar park ar greun a ve devez.

D'ar bemped. — Evit daou zvez arat ne zispigner ket muhoc'h eget pemb lur war n'ugent a louzou.

D'ar c'houec'hved. — Al louzou war dro tri ha pevar dre gant a zo mad ivez evit ar parkadoud boued loned da lavaret eo, ma vez hadet ha mesket, greun, luzern pe velchen.

En eur laza eta ar ieot fall e lazer ive ho had, rag an had a gouez e c'haz treid ar ieot, hag al louzou, ma ne lazont ket en eun taol kount an had oll, da viana kalz anezo a vez lazet ; a benn eun nebeut bloaveziou al labourer a vezo deuet a bonn euz ar ieot fall.

Evit achui e lavarimp en deuz an aotrou Duclaux, euz kear Meaux, studiet kalz war gement louzou, ha setu ama petra lavar :

An asotate de culture a zo mad, mez re ger eo.

An acide sulfurique a zo mad ivez, mez aliez a teu da zevi re ar greun.

Ar sulfate de fer a zo mad kenan, nemet e rank beza lakeat war dro tregont dre gant.

Ar sulfate de culture eo ar gwella.

GWILLERM.

AN DEMEZOIU

Eurozet eo :

En Iliz Plouguernévol, d'ar lun 17 a viz Gouevr, Jean-François Jouan gant an dimezel Jeanne-Marie Ar Floch.

Ar pred a vo en Korpalmor.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAEZ

Soirée bretonne. — Charmante soirée bretonne lundi soir à l'imprimerie du Peuple. A l'occasion du Nouvel-An, M. et Mme Jaffrenou avaient réuni en de fraternelles agapes les ouvriers et les collaborateurs locaux du journal Ar Bobl.

Mouvement de la population en 1909. — Pendant l'année écoulée, l'état-civil a enregistré à Carhaix 123 naissances, 109 décès, et 29 mariages.

En 1908, il y eut 117 naissances, 91 décès et 29 mariages.

Etat civil du 22 au 31 décembre. — Naissances. — Joseph Marc — Yvonne Cadou.

Décès. — Céleste Ruduller, 51 ans, ménagère — Marie Nicol, 85 ans — François Laurent, 10 mois — Catherine Le Dren, 60 ans, ménagère.

Banquet des Pompiers. — Les Sapouers-Pompiers de Carhaix se sont réunis en un banquet à l'hôtel Adam, samedi dernier. Les pompiers étaient 24 ; ils avaient invité me dizaine d'autres personnes, dont M. le Maire et ses adjoints. A la fin de la réunion on fêta la décoration d'Officier d'Académie que viennent de recevoir les deux adjoints MM. Guéguen et Ponn.

Couronnement de la rosière. — Mlle Jeanne Lagadee, la rosière de 1910, a été couronnée jeudi, à la Mairie, avec le cérémonial accoutumé.

POULLAOUEN

Pastorale bretonne. — C'est dimanche 9 janvier à 8 heures du soir que la Troupe bretonne de Poullaouen représentera Genteses Jesus-Krist dans le magasin de M. Sibiril.

Pourra se procurer des cartes d'entrée chez M. Louis Sibiril commerçant au bourg, dimanche toute la journée, au prix de 10 sous les premières et 5 sous les secondes.

Il y aura foule ! Qu'on se hâte de retenir ses billets.

KASTELLNEVEZ

Mouvement de la population en 1909. — Naissances, 150. — Décès, 107. — Mariages, 40.

Enfant noyé. — Stervinou Jean-Louis âgé de 6 ans, fils de l'écluseur de Lanneur, en Châteauneuf, jouait avec sa smur au bord du Canal de Nantes à Brest. En voulant prendre une pierre, sur le bord de l'eau, il perdit l'équilibre et tomba dans le canal, et fut entraîné par le courant très fort, par suite de crue. Des pêcheurs de l'endroit avisés de l'écroulement, qui restèrent infructueuses. Le corps n'a pas été retrouvé.

PLONEVEZ-AR-FAOU

Mort d'une séquestrée. — Marie Cravec, âgée de 36 ans, la séquestrée de Larven, en Plonevez-du-Faou, est décédée le 3 janvier, à dix heures du matin. L'autopsie du corps aura vraisemblablement lieu. M. le juge d'instruction continue à lancer des avertissements à témoin au sujet de cette affaire. Mme Valette est toujours sous les verrous. Pierre Cravec son gendre, dont la responsabilité paraît très atténuée, est en liberté provisoire. Il a fait à la mairie, la déclaration du décès de sa sœur.

Voici quelques autres détails sur cette affaire : Le père Cravec, en mourant, laissait une certaine fortune à son fils, à la condition qu'il servirait à sa sœur une rente de 450 fr. par an ou de l'entretenir chez lui.

Le fils Cravec est un paysan lourd et peu intelligent ; il paraît même faible d'esprit. Tant qu'il fut garçon, sa sœur n'eut pas à souffrir de sa part, mais il fit la connaissance d'une femme Valette qui venait de Paris, où elle habitait depuis une trentaine d'années. Elle réussit à marier sa fille, alors âgée de seize ans, il y a près de quatre ans, à Cravec, âgé de 28 ans. Cette dernière est actuellement employée dans une grande administration à Paris.

La femme Valette prit un grand ascendant sur son gendre, si bien que la fille Cravec fut reléguée dans le réduit où les magistrats la trouvèrent à leur première descente de justice. On ne la nourrissait guère et la femme Valette ne lui fournissait que de l'eau-de-vie et la brutalisait, ainsi que de nombreux témoins en ont témoigné.

Depuis cette descente de justice, la fille Cravec recevait les soins du docteur Le Gall, de Châteauneuf-du-Faou, qui réussit à améliorer son état au point qu'elle put répondre assez clairement aux magistrats lors du second transport de justice, mais elle restait adifiée et son état laissait peu d'espoir de la sauver. Aussi ne fut-on pas surpris d'apprendre sa mort. Il reste à déterminer exactement de quoi la fille était morte.

Quand les magistrats arrivèrent mardi, ils se trouvèrent devant un cadavre d'une jeune maigre effrayante, réduit littéralement à l'état de squelette. M. le docteur Le Gall procéda à l'autopsie.

ROSTRENN

Etat civil. — NAISSANCES. — Jean-Marie Omnes — Louis Benjamin — Yves Le Balpe — Francis Roualen — Joseph Pochat — Léontine Le Mour — Albert Le Velly — Anne Morice — Jeanne Carric.

PROMESSES DE MARIAGE. — François Ropars et Elisa Le Gousse — Pierre Le Guen et Marie Le Couail — Yves Rivoal et Marie Barbier.

DÉCÈS. — Anne Auger — Jeanne Guégo — Marie Quévarec — Joseph Pochat — Pierre Auger — Emile Chamailard.

Herne-Jzel

PLEYBEN

Descente de justice. — Le parquet de Châteauneuf s'est rendu à Pleyben, en Pleyben, pour enquêter sur une affaire d'infanticide. Les magistrats ont entendu de nombreux témoins.

Mouvement de la population en 1909. Naissances, 162 ; décès, 126 ; mariages, 43.

Recrutement. — 55 jeunes gens sont fait inscrire pour la formation de la classe 1909, dans la commune de Pleyben.

PENMARC'H

Tragique 1^{er} janvier. — Le premier jour de l'an s'est passé assez tragiquement à Saint-Guénolé. Une jeune femme, Pierre Buanic, 18 ans, habitant Ménez-Keronil, en Saint-Guénolé-Pennarc'h, qui se trouvait en état d'ivresse, cherchait querelle aux personnes qu'il rencontrait. Après avoir échangé plusieurs coups, il eut la singulière idée, pour faire peur à ses camarades, d'aller se coucher sur une des roches bordant la mer. Il se dirigea vers la grève, derrière le corps de garde des douanes, où la mer déferlait avec violence. Il s'allongea sur une roche et presque aussitôt il fut enlevé par une forte lame, puis jeté sur les rochers, où il fut assommé et roula au fond de la mer. Le corps n'a pas été retrouvé.

PONT'N ABAD

Un extraordinaire plongeur. — M. le lieutenant de vaisseau Hébert consacra dans la revue L'Education physique, un article des plus élogieux à un extraordinaire plongeur pont-nabbiste, le matelot Morvan, qui est resté 4 minutes 30 secondes sous l'eau.

Morvan est un breton né à Ploubanalec, aux environs de Pont-l'Abbé (Finistère). Il est âgé de 20 ans. C'est un marin de profession qui navigue depuis l'âge de 10 ans. Tout jeune, il se souvient avoir toujours aimé faire des plongées. Comme mousse, il eut souvent l'occasion d'aller repêcher des objets tombés le long du bourg ou de rechercher des ancres perdues. En somme, il a toujours fait beaucoup de plongées depuis son enfance et son premier entraînement date de loin. C'est ce qui explique l'extrême résistance de ses organes préparés de bonne heure à subir d'aussi violentes secousses. Si l'on considère les circonstances dans lesquelles cette plongée a eu lieu on peut dire qu'elle est beaucoup plus remarquable que le record de France établi par Pouliquen, avec 4 minutes 29 secondes, ou que la performance de Schriber en 4 minutes 3 secondes. En effet, la performance de Morvan s'est effectuée en mer, dans une eau ayant seulement 17°, en piquant une tête au départ, ce qui diminue considérablement la difficulté. Ce qu'il faut le plus admirer dans Morvan, ce n'est pas tant la valeur exceptionnelle de ses organes

que l'énergie dont il dut faire preuve pour résister aux affres de l'asphyxie. La plongée sous l'eau est peut-être un des exercices qui réclame le plus de persévérance dans l'effort.

Leon

MONTROLEZ

Mouvement de la population en 1909. — Naissances, 297, contre 321 en 1908 et 350 en 1907 ; décès, 500, dont 221 à l'hospice, contre 544 en 1908 et 694 en 1907 ; mariages 103 en 1909, contre 121 en 1908 et 99 en 1907.

Noyée dans un douet. — Annette Cleach, veuve Bécam, âgée de 57 ans, est tombée accidentellement dans le lavoir qui sort à M. Le Voan, tonnelier, rue de la Vitleneuve, à mettre ses barriques ; on l'y a trouvée noyée le 2 janvier, à 8 heures du matin.

On doit attribuer à de malheureuses habitudes d'intempérance ce tragique lendemain de jour de l'an : la défunte avait dans sa poche une fiole qui avait contenu de l'eau-de-vie.

Coincidence remarquable : il y a quatre ans jour pour jour, que son mari périssait dans des circonstances identiques.

TAULE

Le parricide en cours d'assises. — François Kermarrec, le parricide de 16 ans 1/2 qui tua son père, 2^e mai 1909 en retraite et tenta de tuer sa marâtre, au village de Parc-Fur, en Taule, le 21 mars 1909, a comparu mercredi devant la cour d'assises.

Les médecins aliénistes ont conclu à la responsabilité du jeune criminel. De nombreux témoins ont été entendus. Une séance de nuit a eu lieu mercredi soir. Le verdict a été rendu jeudi.

Le jeune Kermarrec a été condamné à la peine de 15 ans de travaux forcés et vingt années d'interdiction de séjour.

KASTELL-POL

Un voleur naïf. — Le 19 décembre, M. Godec, horloger, Grand'Rue, s'apercevait de la disparition d'une montre en argent qui lui avait été confiée pour réparations. M. Godec porta aussitôt ses soupçons sur un jeune homme de Plovara. L'autre jour, M. Godec recevait la visite du jeune homme en question, qui lui demanda de mettre une aiguille à la montre disparue. M. Godec appela un passant, et le voleur, Jean-Marie Bonic, domestique chez M. Marc Hamon, cultivateur à Camanadec, en Plovara, fit des aveux complets. Il a été laissé en liberté.

BREST

Une triste affaire. — Une affaire extrêmement pénible et sur laquelle il est impossible d'entrer dans des détails vient de se produire ici. Elle causera une grande émotion quand elle sera connue. A la suite de nombreuses plaintes, la police de la sûreté surveillait les agissements de quelques fillettes de dix à douze ans qui avaient rendez-vous dans des maisons meublées. L'autre soir, deux de ces fillettes furent interrogées au moment où elles sortaient de chez un officier de marine. Ce dernier un enseigne de vaisseau, amené devant M. Villa, commissaire de police, a avoué les faits qu'on lui reprochait. Il a été maintenu en état d'arrestation et gardé à vue. Il a été conduit au parquet. M. le Mazurier, commissaire central, a donné l'ordre de rechercher les personnes qui donnent asile à ces fillettes et facilitent ces mœurs déplorables.

ASSURANCE CONTRE LA MALADIE

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée franco contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Joseph Bréban, imprimeur et directeur de l'Echo Guingampais, décédé dans sa 36^e année. Nos condoléances à sa famille.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

Distinction. — Notre collaborateur Goblet (Yann Morvan) vient de recevoir les Palmes Académiques comme rédacteur du Bulletin des Ecoles Supérieures de Commerce. Nos félicitations.

LOIS ET ARRÊTÉS SUR LA POLICE DES CAFÉS, (Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan), 0 fr. 50 les deux sur bon papier à l'Imprimerie de PEUPLE.

BULLETIN des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

BULLETIN FINANCIER

Avance de la Rente française et bonno touno du Rio. Notre 3 0/0 co'c' 98.92. L'Extérieur espagnole abandonne 35 centimes à 97.40. Le Turc unifié est à 95.15. Le Serbe cote 87, 85 contre 87.70.

Les fonds russes demeurent hésitants. Hausse des Sociétés de Crédit Banque de Paris 4805 ; Comptoir National 792 ; Société Générale 704 ; Banque Franco-Américaine 496. Baisse des chemins espagnols. Hausse du Suez à 502. Le Rio s'avance à 2.010 et 2.014. En banque bonne tenue des valeurs sud-africaines. Obligation 5 0/0 Energie Industrielle 485. Les vingt-cinquièmes d'action de la Société Franco-Néerlandaise de culture et de commerce sont demandés à 715. Les actionnaires peuvent prétendre à recevoir dans l'avenir des dividendes au moins aussi beaux que ceux des Sociétés anglaises similaires, exploitant en Malaisie et dont les titres se traitent aujourd'hui, avec des primes variant de 500 à 1.700 pour cent.

Novbr. 42 rue Notre-Dame-des-Victoires Paris.

GUERISON DES HERNIES Bandages sans ressorts

Jadis, il y avait à Rome, devant chaque maison, gravés dans la pierre, ces deux mots : Cave cinem, (Prands garde au chien). De nos jours chaque malade atteint de hernies devrait graver devant sa maison pour sa gouverne ces deux mots : « Eviter l'étranglement ».

L'étranglement est en effet un grand danger auquel est exposé journellement le hernieux qui n'a pas la sagesse de se munir d'un bon appareil maintenant sa hernie réduite. Cette complication redoutable entraîne la mort à bref délai. Malades ! vous ne pouvez conjurer votre mal appelé « Hernie », que le jour où vous serez muni du merveilleux appareil inventé par M. GLASER, l'éminent spécialiste de Paris. Cet appareil hors concours a obtenu les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre.

Simple et imperméable, léger (ne pesant que 150 grammes), mais puissant, il permet les travaux les plus durs, il peut se porter jour et nuit sans gêne, et par sa pression douce et constante, il guérit les hernies en peu de temps. Nous prions nos lecteurs de ne pas confondre M. GLASER qui a consacré 30 années de sa existence à étudier cette spécialité avec des prétendus guérisseurs, n'ayant ni connaissances scientifiques, ni appareils sérieux à offrir au public.

Malades rejetez vos bandages qui laissent éclapper votre hernie et n'accordez votre confiance qu'à M. GLASER, vous pouvez compter sur son inaltérable dévouement. Son expérience pratique de 30 années est votre salut.

Au nom du danger que vous courrez et du bien-être que vous obtiendrez nous vous engageons à venir voir et essayer cet ingénieux appareil à :

Quimper le 21 janvier, hôtel du Lion d'or à Lorient le 22, hôtel de Bretagne à Quimper le dimanche 23, hôtel de l'Épée à Montebis le mardi 25, hôtel Bozelloc à Guingamp le samedi 29, hôtel de France

La brochure explicative donnant les conseils pour éviter l'étranglement sera adressée contre 0 fr. 30 sur demande faite à M. GLASER, 171 bis, Boulevard Saint-Denis à Courbevoie (Seine).

1500 Plants de Pommiers à cidre de bonnes variétés et très productives, à céder à prix très modérés.

S'adresser à GUERNALEC, horticulteur 8, rue de la Gare Carhaix.

Emprou ha Kammejoj

2000 Rais et quelques Jantes à vendre au bourg de CARNOET. Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

A LOUER au 1^{er} Mars 1910. En tout ou en partie, une Maison sise, à l'angle des rues Amiral Emériau et Jobb-Duval à Carhaix.

S'adresser à M. Louis MERCIER, rue Amiral-Emériau, Carhaix.

A Louer de suite, rue Fontaine-Blanche à CARHAIX, deux Maisons contiguës, avec puits, four, pouvant servir pour tout commerce.

S'adresser à Vve Jeanne BESCOND, à Carhaix.

A VENDRE Jument Baie 1/2 sang normande, 4^e ans, très vite, origine, 41 ans, garantie pleine par Camir, 1/2 sang norfolk breton.

S'adresser HOTEL DE FRANCE, Carhaix.

Etude de M^e LANCIEU, notaire à Carhaix

VENTE par adjudication volontaire

Le dimanche 6 février 1910, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M^e LANCIEU, d'immeubles en 12 lots situés dans la commune de CARNOET, au village de LANGLE NZERT.

1^{er} lot, une maison avec cour et aire à

battre. Mise à prix 700 fr. 2^e lot, deux crèches et courtil 300 fr. 3^e lot, emplacement à bâtir 10 fr. 4^e lot, Liors Moan 100 fr. 5^e lot, Parc-nor-Vinn 600 fr. 6^e lot, Parc-Gollet 1800 fr. 7^e lot, Colojou-Tosta 1500 fr. 8^e lot, Colojou-Pella 1500 fr. 9^e lot, Goarem-Kerleid 300 fr. 10^e lot, Prat-Verzu 1000 fr. 11^e lot, Prat-Choulm. 700 fr. 12^e lot, Prajou-Meur 700 fr.

Faillite de réunion. On pourra traiter de gré à gré. S'adresser à M^e LANCIEU, notaire.

Etudes de M^e Henry GASSIS, avoué licencié à Châteaulin, 3, rue Graveran, et de M^e Emile LANCIEU, notaire à Carhaix.

VENTE D'IMMEUBLES

PAR LICITATION

LE LUNDI 7 FÉVRIER 1910

à 2 h. du soir

En l'Etude et par le Ministère de M^e LANCIEU, notaire à Carhaix, il sera procédé à la vente d'immeubles sis à Coatarzullec en Plounevél, en un seul lot composé comme suit et sur la mise à prix suivante :

Au village de COATARZULLEC ET DÉPENDANCES

En la Commune de Plounevél

Un beau Corps de Ferme

comprenant, sous :

Table with 2 columns: Description and H. A. C. values. Includes Bâtiments, cours, courtils et dépendances, Terres labourables, Terres à landes, Prairies, etc.

Le tout figurant au cadastre de la commune de Plounevél sous les numéros

Table with 2 columns: Description and H. A. C. values. Includes 263, 266p, 268, 295, 304, 299, 273, 274, 285, 286, 293p, 543, 544, 247, 287, 538, 539, 540, 553, 76, 215, 249, 256, 258, 262, 290, 307, 309, 526, 547, 549, 550, 597, 571, 257, 284, 294, 298, 525, 570, 554, 569, 251, 270, 277, 289, 292, 552, 261, 245, 296, 555, 246, 252, 254, 255, 259, 272, 276, 279, 291, 299, 301, 302, 551, 523, 302, 551, 523.

de la section B. est affermé 1.300 francs l'an en vertu de bail du 15 juin 1908, au rapport de M^e LANCIEU, Notaire.

Mise à prix : vingt-cinq mille francs

ci 25.000 fr.

La vente de ces immeubles a lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Châteaulin, le quatre Janvier 1910, enregistré.

A la requête de :

Madame Louise Le Manach, veuve d'Yves Jégoudez, propriétaire sans profession, demeurant à Carhaix.

Demanderesse ayant pour avoué M^e Henry GASSIS, en l'étude duquel sise à Châteaulin, rue Graveran, n^o 3, elle fait élection de domicile.

Contre :

Monsieur Jean-Marie Monfort, époux de dame Marie-Anne Kergroas, propriétaire-cultivateur, demeurant à Carhaix, pris en sa qualité de tuteur d'Yves-Louis et de Joséphine Monfort, ses neveu et nièce.

Ayant pour avoué, M^e LAFOLIE.

Et contre :

1^o Henri Jégoudez, époux de Marie-Louise Boulanger, cultivateur, demeurant à Kervocil, commune de Poullaouën.

2^o Jean-Louis Jégoudez, époux de Mélanie Monfort, propriétaire demeurant à Kerguevance, commune de Plounevél.

3^o Anastasie Monfort en privé et Louis Manach son mari en autorité au besoin en privé, cultivateurs demeurant à Toulgoat-bian, en la commune de Treffrin.

4^o Hervé Guillemin, veuf de Marie Jégoudez, cultivateur demeurant à Leinburel, commune de Poullaouën, en sa qualité de tuteur légal de Mélanie et Hervé Guillemin ses enfants mineurs, et au besoin en privé.

Intervenants.

M^e GASSIS, avoué.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e LANCIEU, et déposé en son étude à Carhaix, où toute personne peut en prendre connaissance.

Et en présence de :

1^o Monsieur Auguste Le Goff, principal clerc de notaire, demeurant à Carhaix, subrogé tuteur ad hoc des mineurs Monfort.

2^o Monsieur Pierre Calvez, époux de Marie Monfort, cultivateur demeurant au bourg de Kergloff, subrogé tuteur ad hoc des mineurs Guillemin ou eux dûment appelés.

Châteaulin, le cinq Janvier 1910.

H. GASSIS,

Avoué-Licencié.

Enregistré à Châteaulin, le quatre Janvier 1910, folio 67, case 25.

Reçu : un franc 88 centimes, décimes compris.

Signé :

OGIER,

Receveur.

Etudes de M^e Henry GASSIS, Avoué-Licencié à Châteaulin, rue Graveran, n^o 3, et de M^e LANCIEU, Notaire à Carhaix.

Vente d'Immeubles

Par Licitation

LE LUNDI 7 FÉVRIER 1910

à 3 heures du soir

En l'Etude et par le ministère de M^e LANCIEU, Notaire à Carhaix, il sera procédé à la Vente d'immeubles sis en la ville de Carhaix, en un seul lot composé comme suit :

En la Ville de Carhaix

Rue de La Tour d'Auvergne

1^o Une belle Maison

en maçonnerie sous ardoises, avec ouvertures en taille, comprenant : rez-de-chaussée 2 grandes pièces à feu, à l'étage également 2 grandes pièces à feu, vaste grenier sur le tout.

2^o Une grande cour

et dans cette cour : un hangar sous ardoises, des cabinets d'aisances, et le rez-de-chaussée d'une maison de décharge dont l'étage appartient à M. Quémenner.

Le tout porté au plan sous le n^o 642.

Mise à prix : Trois mille francs, ci. 3.000 fr.

La vente de ces immeubles a été ordonnée suivant jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Châteaulin, le trente Juin mil neuf cent neuf enregistré.

A la requête de :

Monsieur Ernest Motreff, veuf de Marie-Eugénie-Fortunée Le Roux, menuisier, demeurant à Carhaix, rue de La Tour d'Auvergne.

Demandeur :

Monsieur François Fréour, expert demeurant à Carhaix, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Ernest Motreff, et faisant fonction de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre le dit mineur et le demandeur son père.

Joint à la demande, pour lesquels domicile est élu à Châteaulin, 3, rue Graveran, en l'Etude de M^e Henry GASSIS, avoué.

Contre :

Mademoiselle Hélène Motreff, sans profession demeurant à Carhaix. Défenderesse défaillante.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e LANCIEU, notaire commis, et déposé en son étude à Carhaix, où toute personne peut en prendre connaissance.

Et en présence de :

Monsieur Auguste Le Goff, principal clerc de notaire à Carhaix, subrogé-tuteur ad hoc du mineur Motreff, ou lui dûment appelé.

Châteaulin, le sept Juillet mil neuf cent neuf.

H. GASSIS,

Avoué-Licencié.

Etude de M^e LE DILASSER, notaire à Huelgoat.

VENTE

Par adjudication volontaire

En l'Etude et par le Ministère de

M^e LE DILASSER

LE MARDI 11 JANVIER 1910,

à une heure du soir

de divers immeubles

Situés au bourg de Poullaouën appartenant à M. SIBIRIL.

Voir les affiches pour la désignation

Pour traiter s'adresser à Monsieur SIBIRIL, propriétaire ou à M^e LE DILASSER, notaire.

2.2

Etude de M^e JAOUEN, notaire à Locarn.

À LOUER
pour le 29 septembre 1910
Au bourg communal de Locarn

Une Maison d'habitation
actuellement à usage de commerce avec écurie et appentis, jardin devant et 28 ares sous verger planté de pommiers de bonne production derrière les dits bâtiments, le tout d'un seul tenant.
S'adresser à M^e JAOUEN, notaire à Locarn.

Etude de M^e Hubert BOUCHÉ, licencié en droit, notaire à Rostrenen

A vendre de gré à gré Une Belle Propriété
sise au Hars, commune de Plouvéz-Quintin, à environ 4500 mètres du Bourg et de la gare du Chemin de Fer Départemental de Quintin à Rostrenen.
Pays riche et d'avenir. — Fermier: Le Morzadec. Prix de Fermages 965 francs par an.
Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à M^e BOUCHE.

Champagne **"LA MOUETTE"**




H. SAVART
AY-CHAMPAGNE

Agent Général } FERNAND TURPIN
ARNAGE (Sarthe)

Dépôts à Carhaix :
Bernard-Déborderès et Louis Coë, Négociants en Vins.

CHANTEZ LISEZ
La Bonne Chanson
Revue du Foyer — Th. BOTREL, directeur
PARAIT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
En vente partout : le numéro 1 fr. — Un an 12 fr.
Paris, 35 rue Boissay-d'Anglas
LISEZ CHANTEZ

MACHINES A TRICOTER
de tous systèmes



Facilités de paiement

Apprentissage gratuit

M^{me} CORBEL
12, rue Gambetta, 12
MORLAIX
Voir les Modèles au Magasin

Le petit manège n^o 4
TANVEZ
est idéal pour l'action de tous instruments de ferme:
moulins à pommes.....
broyeurs d'ajoncs.....
hache-paille.....
coupe-racines, etc.



Il est aussi d'un prix avantageux

Emile TANVEZ - GUINGAMP

Demander les Catalogues aux Usines hydro-électriques de la TOURELLE & de PONT-ÉZER

GUINGAMP

Carhaix, Imprimerie du Peuple
Le Gérant: Louis GOURLET.

Pour légalisation des signatures ci contre

Henri BAVARD

Dentiste

2, Quai de Léon

MORLAIX

London & South Western Railway

Service maritime pour Voyageurs et Marchandises mouillant principalement en communication directe la Bretagne et tout l'Ouest avec Londres et la Grande Bretagne.
Départs réguliers de Saint-Malo pour Southampton, trois fois la semaine en hiver, tous les jours, moins le dimanche, en été.
Autre service régulier sur Jersey et Guernesey; départs de Saint-Malo ou de Granville deux fois par semaine en hiver, tous les jours en été.
Pour les heures de départ, prix de passage et tous renseignements, s'adresser à M. P. B. HAMON, représentant de la Compagnie, à Saint-Malo.

Le plus fin des digestifs :
RHUY
du Domaine de
SAINT-ARMEL
GRANDE MARQUE
J. Menais Fils
19, Place des Lices, VANNES

Avec et après votre café, demandez un Rhuy Saint-Armel et exigez la bouteille d'origine qui se caractérise par sa forme spéciale de quille effilée.

Confection de Costumes Bretons en tous genres ET DE BRODERIES

J. RAVALEC
CORAY (Finistère)

BRAGOU - BRAZ — GUÊTRES
Ceintures
Chapeaux Bretons, Chaussures

Vins Rouges et Blancs

Rouge : 130 fr. la barrique.
Blanc : 100 fr. —

Adhémar de MONTEIL
PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT
Saint-Etienne-du-Lisse
CASTILLON (Gironde)

5000 ... MONTRES ... 5000

Le plus beau et le Cadeau le plus utile à faire et cela pour la modique somme de francs 10.60

Une des plus importantes Fabriques de MONTRES met en vente à titre purement de Publicité, une série de Montres Plates, dernier modèle, et possédant tous les derniers perfectionnements au prix inouï de 10,60. Il suffit d'envoyer un MANDAT de francs 10,60 pour recevoir une Superbe Montre Plate à remontoir 18 lignes, en Acier oxydé ou bleu, cadran avec Trotteuse marquant les secondes, le tout dernière nouveauté, et ce qui se fait de mieux à ce jour. Cette MONTRE d'une valeur de 22 francs est offerte aux lecteurs de ce journal à titre de réclame, elle est garantie 3 ans, et elle ne laisse absolument rien à désirer, elle est livrée à l'essai pendant 8 jours, et la maison rembourse tout achat qui ne donne pas pleine et entière satisfaction. Pour la recevoir franco, adresser un mandat de francs 10,60 et un numéro de ce journal, à M. G. MALIVET, 37, avenue de Cléchy, Paris.
Nous livrons également une très jolie MONTRE de dame, à remontoir modèle Louis XV, double cuvette argent, 10 rubis, gravure artistique: prix, 15 fr. 50.

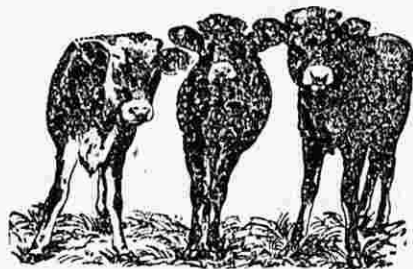
MANUFACTURE de Faïences Bretonnes EN VRAIE TERRE DE QUIMPER (Maison Fondée en 1778)

Marque déposée **LR** Marque Déposée

Faïences communes POTERIES
ET ARTISTIQUES Grés
Terres Cuites
Spécialités de Graals sur Modèle

Jules Henriot-Tanqueray
— LOCMARIA —
QUIMPER

Pharmacie
P. Ladouce
à
QUIMPER



Pharmacie
G. Habrial
à
QUIMPERLÉ

Quincaillerie
A. Tréanton
à
Landivisiau

LACTINA SUISSE
ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS
Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900
Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON
Usine électrique: Place des Charpenettes.
DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
En dépôt chez MM.

Pharmacie
E. Cheminant
à
S^t-RENAN

Pharmacie **P. Baron**, à Carhaix

IMPRIMERIE DU PEUPLE CARHAIX

Machines à tirage rapide "Voinin" mues par l'électricité
— Spécialité de Lettres de Mariage et de Deuil —
Imprimés en tous genres — Affiches
BROCHURES — REVUES — CATALOGUES, etc.
Papier d'Emballage blanc et jaune
Papeterie — Cartes Postales — Timbres en Caoutchouc — Reliure
Librairie — Papeterie
Livres de piété en breton (Aviel, Devez kristen), etc
LITTÉRATURE BRETONNE
Vocabulaires — Théâtre — Poésies etc.

OUVRAGES AGRICOLES

OFFRE SENSATIONNELLE! Machine Parlante "LE DISCOPHONE"

L'appareil complet avec ses 65 DISQUES
« Ultima » de 220^{mm} de diamètre, soit 130
MORCEAUX de Musique au prix dérisoire
de 160 FRANCS.



Facilité de Paiement
AUDITIONS GRATUITES TOUS LES JOURS
J. RIOU
Cycles, Machines à Coudre, Écrémeuses
RUE FONTAINE-BLANCHE — CARHAIX

Evid digerri ho kalon Goulennit en holl hostaleriou Eur **C'HOUERO - BOURDEL**

Great gant Quinquina ha Gwin koz
Le Meilleur des Apéritifs, à base de Vin vieux
Amer Bordeaux Quinquina
Albert KOPKE-DEMOY, Montmoreau (Charente)
Agent régional: F. POULIQUEN, à MORLAIX

FINE REDEMPTOR ET MADÈRE BLANDY
(Spécialités)

ASSURANCES — VIE — INCENDIE — ACCIDENTS
Représentation de Vins et Spiritueux

Paul GOURLAOUEN

Au "Rendez-vous du Marché" — Rue Fontaine-Blanche
Carhaix (Finistère)

En vente chez M. Baron, pharmacien
Carhaix

MALADIES DE LA FEMME LE RETOUR D'ÂGE



Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Cancères, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, 1^{er} grand 4 f. 10, les 3 fl. cont. mand. p^o 10 f. 50, adressé à Mag. DUMONTIER, ph^o, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratuits).

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir



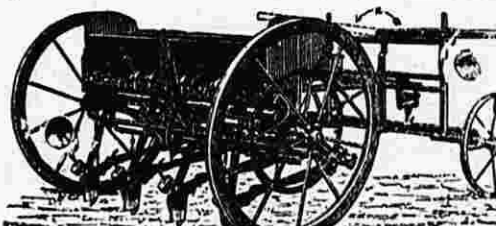
Petra eo ar paz?

Ar paz a atskuez eo klav ar shevent
Pasaat a rer drema chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas ané kuit.
Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuzder.

Ar Sirop Celtique
a lak da grenchat hag a wella d'ar goull a harz ar boan hag ive ar skuzder.
E esa a zo e gemer. — E effeju a zo burzuduz braz.
PRIZ 1 skoed. — En gverz en holl apotikerozou mad.
Kaset franko evid mandat-post d'an Rot. MOREUL, Farmasian e Landerne.

Comptoir Agricole de Bretagne V^{ve} Ch. MARÉCHAL

21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC



Ecrémeuse LANZ
La plus simple de toutes les écrémeuses
Brabants MELOTTE
les plus légers, les plus résistants

Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.
En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco

En Mairie de Carhaix, le